

# P'tit Braquet



Dates envisagées

16 et 18 juin 2020

Report les 23 et 25 juin

**Le P'tit braquet USEP se déroulera selon les modalités suivantes**

## Parcours envisagés.

Comme chaque année, une étape autour de l'agglomération Castelroussine, et une autre dans le Boischaut sud.

Seuls les élèves de cycle 3 (CM) pourront participer.

**Licences :** *Tous les enfants devront avoir leur licence USEP et au moins la moitié des encadrants (\*).*

(\*) Conformément au B.O. N°7 du 23/9/99 les encadrants bénévoles devront être agréés par un CPC EPS.

**En cas d'annulation les licences ne seront pas remboursées.**

**Transports :** Comme les éditions précédentes nous sommes amenés à vous proposer une organisation moins coûteuse en transport.

Pour l'étape autour de Châteauroux, les écoles de Châteauroux et certaines des alentours devront arriver et /ou repartir à vélo des lieux de rassemblement.

Pour l'étape dans le sud du département, l'USEP continuera à prendre en charge les transports des enfants, toutefois, nous incitons les classes à être autonomes (aller ou retour à vélo)

**Transports des vélos :** à la charge des écoles bénéficiant du transport en bus.



**Nous organiserons des journées pour les CE ou CE-CM en milieu protégé.**

- dans le Boischaut sud
- dans l'agglomération castelroussine

Les conditions de participation sont les mêmes que pour le P'tit braquet.

Les dates envisagées sont dans la première quinzaine de juin.

## **Assurances**

Nous avons le devoir de vous informer sur les conditions d'assurance des adultes bénévoles participants et vous demandons de relayer cette information auprès des encadrants bénévoles de l'école.

## **Couverture responsabilité civile :**

L'agrément par les CPC leur confère cette prise en charge par l'éducation nationale, comme tout fonctionnaire. Seules les personnes agréées sont autorisées à encadrer l'activité.

## **Couverture individuelle :**

- soit les adultes sont licenciés à l'USEP, et ils sont couverts en responsabilité civile par l'assurance APAC de l'USEP, en complément de leur assurance.
- soit, ils ne sont pas licenciés USEP : Assurez-vous qu'ils bénéficient d'une couverture individuelle accident.

*Nous restons à votre entière disposition pour trouver ensemble des solutions*

## **Autres prises en charge de l'USEP**

*Mise en œuvre et financement des dispositifs d'organisation et de sécurité*

*Ravitaillements, goûters et boissons.*

*Mise à disposition de vélos pour les familles en difficulté*

USEP 36

23, Boulevard de La Vallée

36000 CHATEAUAUX

Tél : 02 54 61 34 45

[www.usep36.fr](http://www.usep36.fr)

[usep36@gmail.com](mailto:usep36@gmail.com)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 491 669 651 000 11 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION AVANT LE 15/11/ 2019**

Fédération sportive scolaire de

la ligue de l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire